



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunesse et sports : services extérieurs

Question écrite n° 46876

Texte de la question

M. Jean-Paul Durieux attire l'attention de M. le Premier ministre sur le projet de réforme de l'Etat qui menace de disparition ou de dilution les directions départementales et régionales, les établissements relevant du ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Pourtant l'action qu'ils mènent, en direction de la jeunesse, pour la formation des cadres sportifs et des animateurs socio-éducatifs, pour la promotion et le développement des associations de jeunesse, d'éducation populaire et sportives, en faveur du sport de haut niveau, est unanimement reconnue et appréciée par tous les partenaires associatifs et institutionnels. Administrations de proximité susceptibles de mettre en œuvre rapidement et efficacement les orientations de l'Etat, les services régionaux et départementaux de la jeunesse et des sports ont montré leur grande capacité d'adaptation pour traiter des problèmes difficiles et résoudre des situations d'une grande sensibilité. Leurs personnels ont montré à maintes reprises leur disponibilité au service de nos concitoyens. Il lui demande donc de bien vouloir lui confirmer que les structures relevant du ministère de la jeunesse et des sports ne seront pas supprimées, que le réseau des services régionaux sera intégralement maintenu, que les directions départementales ne seront pas noyées dans quelque direction départementale de la population et que le décret du 24 février 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports ne sera pas remis en cause.

Texte de la réponse

Il a paru utile d'engager, dans le cadre de la réforme de l'Etat, une réflexion sur la reorganisation des services déconcentrés de l'Etat afin d'accroître la coordination de l'action de ces services et l'efficacité de leurs interventions. Pour cela, le Premier ministre a demandé à sept préfets le 28 septembre d'étudier un schéma de reorganisation élaboré après une importante concertation et d'indiquer notamment si un rapprochement des directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports avec les directions des affaires sanitaires et sociales et les directions de la protection judiciaire de la jeunesse était envisageable. La concertation sur une expérimentation d'une reorganisation des services déconcentrés est en cours et une décision sera prise prochainement en liaison avec les ministères concernés. Dans tous les cas, cette expérimentation sera limitée à quelques départements et régions et durera un peu plus d'une année afin de bien mesurer les conséquences des rapprochements de services qui seront prévus. Par ailleurs, il conviendra de ne pas remettre en cause les interventions unanimement reconnues et appréciées des directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports comme l'a fort justement souligné l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Durieux Jean-Paul](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46876

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 mars 1997

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6808

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1414